

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Les membres du conseil municipal de la commune de Fains-Veel proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations d'élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis exceptionnellement dans la salle ROSTAND, place de la Mairie, sur convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Gérard ABBAS, Maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a installé dans leurs fonctions de Conseillères et Conseillers municipaux

Gérard ABBAS - Michel ROUSSELOT - Bernard MARSAT - Martine MIDON - Catherine ANTOINE Alain BUKOVATZ - Jean-Marie-DEMANGEON - Patrick VANNESSON - Alain BERNARD - Pascale PHILIPPOT - Sylvie ROCHER - Isabelle TARDOT - Elise GEURING - Catherine GERMAIN - Thierry SLINKMAN - Luigi MARTIN - Anne MOLET - Laurent BOUDET - Florine GROSJEAN.

Madame Florine GROSJEAN a été désignée en qualité de secrétaire de séance et d'assesseur conjointement avec Monsieur Bernard MARSAT.

Les différents votes ont porté sur :

Election du Maire : Monsieur Gérard ABBAS.

Détermination du nombre d'adjoints : Cinq postes d'adjoints ont été créés. Election des Adjoints : Alain BUKOVATZ (1^{er}), Patrick VANNESSON (2^{ème}), Anne MOLET (3^{ème}), Elise GEURING (4^{ème}), Catherine GERMAIN (5^{ème}).

Election du Maire-délégué de Véeil : Michel ROUSSELOT.

Election des membres de la commission consultative de Véeil : Audrey BECKER - Jean-Charles LEGRAND - Alain ROGER - Antoine MOLITOR.

Désignation des commissions municipales et de leurs membres : le Maire, ses adjoints et le Maire-délégué sont membres permanents des différentes commissions, elles sont complétées par les conseillers municipaux comme suit :

-1^{ère} commission : Finances-Administration Générale-Ressources humaines :

Vice-Président : Patrick VANNESSON - Catherine ANTOINE - Pascale PHILIPPOT - Laurent BOUDET - Antoine MOLITOR.

-2^{ème} commission : Travaux-Urbanisme-Forêt-Espace rural-Environnement

Vice-Président : Michel ROUSSELOT - Catherine ANTOINE - Jean-Marie DEMANGEON - Thierry SLINKMAN - Bernard MARSAT - Jean-Charles LEGRAND - Alain ROGER.

-3^{ème} commission : Affaires scolaires et périscolaires-Jeunesse (CMJE) -Sécurité

Vice-Président : Alain BUKOVATZ - Florine GROSJEAN - Sylvie ROCHER - Catherine ANTOINE - Audrey BECKER - Bernard MARSAT - Laurent BOUDET - Luigi MARTIN.

-4^{ème} commission : Manifestations-Culture-Ecole de musique-Gestion des salles culturelles

Vice-Présidente : Elise GEURING - Martine MIDON - Isabelle TARDOT - Florine GROSJEAN - Audrey BECKER - Alain BERNARD - Luigi MARTIN.

5^{ème} commission : Sport-Gestion du stade et des équipements sportifs- Manifestation sportives

Vice-Présidents : Catherine GERMAIN - Pascale PHILIPPOT - Bernard MARSAT - Laurent BOUDET - Luigi MARTIN - Isabelle TARDOT.

6^{ème} commission : Sociale-CCAS-Liaison avec le CIAS et les organismes sociaux-Habitat-Mobilité -Seniors

Vice-Présidente : Anne MOLET - Martine MIDON - Isabelle TARDOT - Catherine ANTOINE - Sylvie ROCHER - Bernard MARSAT - Alain BERNARD

7^{ème} commission : Communication-Information

Vice-Président : Patrick VANNESSON - Florine GROSJEAN - Catherine ANTOINE - Bernard MARSAT - Alain BERNARD

Après la lecture, par monsieur le Maire, de la charte de l' élu local et du chapitre 3 de l'article L 2121-7 du CGCT fixant le lieu de réunion des conseils municipaux, le Conseil a procédé à la désignation de monsieur Bernard MARSAT en qualité de correspondant défense et ses représentants à la commission d'appel d'offres, au conseil d'administration de l'orchestre d'harmonie, au conseil d'administration du CCAS, à l'Office Municipal des Sports, à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs, à la FUCLEM, à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil a établi la liste des 16 membres titulaires et de ses 16 membres suppléants qui sera proposée au Directeur des Services Fiscaux afin qu'il nomme les membres de la commission des impôts.

Le Conseil a ensuite accordé à monsieur le Maire les délégations prévues par les dispositions du code général des collectivités territoriales en son article L. 2122-22, et conformément à l'article L 2123-20-1 voté les indemnités de fonction aux Maire, Maire-délégué et adjoints recevant délégations par arrêté du Maire, puis il a approuvé le Règlement intérieur du Conseil Municipal et celui des marchés publics.